



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24078707

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

13 MAI 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0457 217 022**

Nom

(en entier) : **SODITRA LOGISTIC**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue des Ateliers 36 à 6060 Gilly**

Objet de l'acte : CONSTITUTION COLLEGE DE REVISEUR

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société en date du 15/04/2024.

« Dans le cadre de la création d'un Collège de Réviseur, la SRL « CHRISTOPHE REMON & Co » ayant comme représentant, Monsieur Christophe REMON, réviseur d'entreprise et la SCRL « C² RÉVISEURS & ASSOCIES » ayant comme représentant, Monsieur Cédric MATTART, réviseur d'entreprises sont désignés aux fonctions de commissaires de la société pour une durée de trois ans. »

La rémunération annuelle de ces fonctions pour les exercices comptables se clôturant les 31 décembre 2022, 2023 et 2024 sera partagée équitablement entre les deux commissaires. Celle-ci est fixée à 14.000 EUR (indexable) augmentée des cotisations variables dues à l'Institut des Réviseurs d'entreprises ou à une quelconque instance de surveillance de la profession et de la TVA. »

Cette décision a pris effet en date du 29 décembre 2022.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).